



**COMMUNE DE SAINT-SANDOUX**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE**  
**ARRETE MUNICIPAL N° 051 240621**  
**portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2024**  
**Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux**  
**pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial**  
**principal de 2<sup>ème</sup> classe**

**La Maire de SAINT-SANDOUX,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu l'arrêté n 038 220512 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/03/2022 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. NUGIER François	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

**Article 2 :**

La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Comptable de la collectivité, et notifié à l'agent.

La Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à SAINT SANDOUX, le 21 juin 2024

La Maire,



Martine TYSSANDIER

Publié par affichage le :